



### **Consultation publique**

Projets de règlements P-18-022 et P-04-047-195

#### **Règlements autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins notamment d'habitation sur le terrain de la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne situé au 1950, rue Provost.**

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 22 avril 2018, le projet de règlement P-18-022 intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins notamment d'habitation sur le terrain de la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne situé au 1950, rue Provost ainsi que le projet de règlement P-04-047-195 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlements et rend accessible la documentation pertinente.

#### ***OBJET DE LA CONSULTATION***

#### **Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal**

Le projet de règlement P-18-022 prévoit des dérogations au Règlement de zonage de l'arrondissement de Lachine (2710) ainsi qu'au Règlement sur le lotissement de l'arrondissement de Lachine (RCA07-19022). Les dérogations portent notamment sur les conditions applicables à la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments et à la démolition de bâtiments accessoires (garage et entrepôt frigorifique) ainsi que sur les usages, l'aménagement paysager, le stationnement et les questions archéologiques. Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

## **Modifications au Plan d'urbanisme**

Le projet de règlement P-04-047-195 prévoit notamment des modifications aux cartes et illustrations portant sur l'affectation du sol et la densité de construction ainsi que la création d'un nouveau secteur d'habitation.

### ***DÉROULEMENT***

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

### ***DOCUMENTATION***

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlements et de la documentation relative aux projets sont invités à le faire aux heures habituelles d'ouverture au :

- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca).
- ❖ Bureau Accès Montréal à Lachine, 1800 boul. Saint-Joseph, Lachine

### ***ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE***

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à une première assemblée d'information générale dans le cadre de la consultation publique :

Le 29 mai 2018

Maison Mère des Sœurs de Sainte-Anne

1950, rue Provost, 3<sup>e</sup> étage

Lachine

19 h

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera le 20 juin 2018 à 19 h, au même endroit.

La date limite pour inscrire une intervention verbale ou un dépôt de mémoire est le 14 juin 2018.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510.

Fait à Montréal, le 3 mai 2018

Le greffier de la Ville de Montréal  
Yves Saindon, avocat